

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018
N°79/2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE CINQ NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, S. KOENIG, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

PROCURATIONS : B. ZANNI à E. DUCES

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée, « lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ». (Article L. 1411-5 du CGCT)

Il rappelle qu'en application de l'article L. 1411-2 du CGCT, la CAO est compétente uniquement pour attribuer les marchés formalisés des collectivités locales supérieurs aux seuils européens. La CAO n'est désormais plus compétente pour attribuer les marchés conclus sur appel d'offres lorsque le montant du marché est inférieur aux seuils européens.

Une seule liste de candidats est présentée :

Titulaires :

Jacques NIVON

Muriel RIOU

Didier SANCHEZ

Suppléants :

Nicole LEGROS

Nadège MOLLARD

Michel MENDEZ

Il est procédé au vote sous la Présidence du Maire.

Résultats :

NOM et Prénom des candidats Nombre de suffrages obtenus

Titulaires

Jacques NIVON

En chiffres

23

En toutes lettres

vingt-trois

Envoyé en préfecture le 07/11/2018

Reçu en préfecture le 07/11/2018

Affiché le 07/11/18

SLO

ID : 038-213800717-20181105-D181105_3-DE

Muriel RIOU	23	vingt-trois
Didier SANCHEZ	23	vingt-trois

Suppléants :

Nicole LEGROS	23	vingt-trois
Nadège MOLLARD	23	vingt-trois
Michel MENDEZ	23	vingt-trois

SONT ELUS membres de la commission d'appel d'offres les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

Jacques NIVON
Muriel RIOU
Didier SANCHEZ

Suppléants :

Nicole LEGROS
Nadège MOLLARD
Michel MENDEZ

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 6 novembre 2018

Le Maire,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

